



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 09 FÉVRIER 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	03 FÉVRIER 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme. Eve COGNETTA
- M. Pierre-Arnaud PRIEUR	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPÉ
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à Alexis VERNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Laurence RENO

--ooOoo--

Madame Adeline DANIEL remplit les fonctions de Secrétaire.

Objet : Convention entre le Conservatoire à Rayonnement Communal et le Centre d'Accueil de jour « Les Lierres »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant que l'Accueil de jour « Les Lierres » et le Conservatoire à Rayonnement Communal de Sotteville-lès-Rouen souhaitent formaliser un partenariat pour permettre l'intervention d'une enseignante du Conservatoire à la chorale d'adultes de l'accueil de jour « Les Lierres » et la participation de cette chorale à différentes manifestations de la Ville,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention présente en annexe qui a pour objet de définir les conditions d'intervention d'une enseignante du Conservatoire à Rayonnement Communal à la chorale d'adultes de l'accueil de jour « Les Lierres », et de définir les conditions de participation des adultes de l'accueil de jour « Les Lierres » à ces interventions, pour l'année scolaire 2022-2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-23 est adoptée.**

Le Registre dûment signé;
Pour extrait conforme,
La Maire,



Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230214-2023-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 21/02/2023